

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 décembre 2022
Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022 (accusé de réception du 14/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention pour l'adhésion au RÉseau Des Acteurs de la Gestion Intégrée de l'Eau de l'Ouest

Au regard des contraintes qui accompagnent le changement climatique en particulier pour la gestion des eaux pluviales, il apparaît nécessaire de réfléchir à de nouvelles techniques d'aménagement du territoire. Un réseau de collectivités du grand Ouest, d'acteurs de l'eau et d'universités est en cours de constitution pour proposer de nouvelles solutions d'urbanisme qui utilisent des solutions fondées sur la nature et sur des changements de pratiques d'aménagement. Quimper Bretagne Occidentale a été sollicitée pour prendre part à ces échanges d'idées.

Le projet de convention a pour objet d'établir les modalités de collaboration entre les acteurs de l'eau et de l'urbanisme (Collectivités, Aménageurs, Architectes, Bureaux d'études, Entreprises de travaux, Chercheurs, Organismes de formation, ...) pour la gestion intégrée des eaux pluviales via la création d'un réseau d'échanges d'informations et de partage d'idées.

Cet organe d'animation va proposer des solutions pour faire face au changement climatique (sècheresse, ressource en eau, îlots de chaleur, biodiversité) qui pourront être mises en œuvre sur les territoires.

Une participation financière de chaque partenaire à hauteur de 0,04 € par an et par habitant (soit de l'ordre de 4 028 € pour Quimper Bretagne Occidentale) doit permettre d'assurer l'animation de ce réseau de partage de savoir.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention permettant l'adhésion à ce Réseau des Acteurs de la Gestion Intégrée de l'Eau de l'Ouest.